

Fiche d'évolution réglementaire N°165v2

Création du code audio prothèse pour le RAC zéro

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	01/01/2021
• <i>Textes associés :</i>	JO du 21/06/2018
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B021F17869B13791A3FB050F4002C390.tplgfr36s_2?cidTexte=JORFTEXT000037086670&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&JO=JORFCONT000037085949	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Fournisseurs Pharmaciens
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Non

Contexte de l'évolution

La mise en œuvre de la réforme gouvernementale dite du « reste à charge zéro » nécessite une évolution de la nomenclature pour les audioprothèses. Un avis de projet de modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge d'aides auditives au chapitre 3 du titre II de la liste prévue à l'article L.165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale est paru au journal officiel du 21 juin 2018. L'audioprothésiste le professionnel de santé est tenu de proposer au bénéficiaire de soins, au moins une offre dite « Offre 100% santé » lui garantissant un reste à charge égal à zéro (RAC zéro).

A la demande des organismes complémentaires, 6 nouveaux codes prestations ont été créés et se substitueront aux codes initialement prévus PAU et PAZ à compter du 1er janvier 2021.

Ainsi, les codes affinés actuellement rattachés à ces deux actes dans la base LPP seront associés aux 6 nouveaux codes prestations à compter du 01/01/2021.

Par conséquent, le code PAZ ne doit plus être facturé à compter du 01/01/2021.

Modalité de mise en œuvre

Afin d'identifier ce produit, il est créé le code prestation :

PAZ – Prothèse auditive rac zéro

Cette version 2 met à jour la table 1 en indiquant une date de fin de validité pour le code acte PAZ au 31/12/2020.

Légende

Texte surligné en jaune

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en vert

Modifications par rapport à la précédente version de la fiche

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		PAZ
Libellé du code prestation		Prothèse auditive rac zéro
Date de fin de validité ^(*)		31/12/2020
Type de prestation ^(*)		Support
Type de nomenclature ^(**)		LPP
Groupe fonctionnel ^(**)	général	Audio prothèse
	détail	so
Top Codage affiné ^(**)		Oui
Origine de la prestation ^(***)		PS

^(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

^(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

^(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé		Code prestation
		PAZ
.../...	.../...	.../...
50	Pharmacie d'officine	X
51	Pharmacie mutualiste	X
.../...	.../...	.../...
60 ⁽²⁾	Prestataire de type société	X
61 ⁽²⁾	Prestataire de type artisan	X
62 ⁽²⁾	Prestataire de type association	X
63 ⁽²⁾	Orthésistes	X
64 ⁽²⁾	Opticien	X
65 ⁽²⁾	Audioprothésistes	X
66 ⁽²⁾	Epithésiste Oculariste	X
67 ⁽²⁾	Podo-orthésistes	X
68 ⁽²⁾	Orthoprothésistes	X
.../...	.../...	.../...

⁽¹⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 3 et suivantes

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		PAZ
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min ^(*)	mois	
	années	
Age max ^(*)	mois	
	années	

(*) Uniquement à partir des versions 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		PAZ
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O
Nécessité d'une prescription		O
Nécessité d'un coefficient		N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		so
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Urgence	N
	Nuit	N
	Férié	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		60%
T.R. théorique CRPCEN		85%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		01/01/2019

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Code prestation
	PAZ
Gratuit	1
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	0
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé*	0
Dépassement maîtrisé***	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe*	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence***	0
Prise en charge SMG**	1

* uniquement en version 1.40 Addendum 2bis et suivantes

**uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

***supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
ATL	AAD – AAR – ARO – COR – DVO – GLU – LEN – LUN – MAC – MAD – OPC – OPT – ORP – PA – PAN – PAU – PAZ – PEX – PII – POC – VER – VEH
.../...	.../...
DLT	AAD – AAR – ARO – COR – DVO – LEN – LUN – MAC – MAD – OPC – OPT – ORP – PA – PAN – PAU – PAZ – PEX – PII – POC – VER – VEH
.../...	.../...

➤ **Table 21.x : tables des codes prestation utilisés dans les tables 8.x**

Les modifications apportées aux tables 21.x du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table	21.11	code situation	0400	table	8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PAZ	so	0	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Table	21.12	code situation		table	
		0402		8.3 8.5	
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PAZ	SO	0	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Table	21.15	code situation		table	
		0411		8.3 8.5	
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		PAZ	SO	0	
		.../...	.../...	.../...	.../...

* uniquement en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

Création du code audio prothèse pour le RAC zéro.

Test n°1	CAS NON PASSANT								
FR 165v2 : création du code audio prothèse pour le RAC zéro	→AMO – Montant facturé pour l’acte PAZ : 1300 euros. Le prix limite de vente est fixé à 1400 euros à la date de délivrance.				→AMC -				
CPS 60 REGARD	AMO→ Motif du refus : L’acte PAZ n’est plus facturable à partir du 01/01/2021				AMC→				
CV 0102 ALEXANDRE	Code prestation et descriptif de l’acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d’exo.	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur : 99100069 6 Date de prescription: 02/01/2021	PAZ (PU 1400,00) Achat	2340119 Audioprothèse, appareil de classe I, < 20 ans RAC0	02/01/2021	02/01/2021	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00
Spécialités concernées: 60 61 62 63 64 65 66 67 68									

Création du code audio prothèse pour le RAC zéro.

Test n°2	CAS NON PASSANT								
FR 165v2 : création du code audio prothèse pour le RAC zéro	→AMO – Montant facturé pour l’acte PAZ : 1300 euros. Le prix limite de vente est fixé à 1400 euros à la date de délivrance.				→AMC -				
CPS 50 DUCOIN	AMO→ Motif du refus : L’acte PAZ n’est plus facturable à partir du 01/01/2021				AMC→				
CV 0102 ALEXANDRE	Code prestation et descriptif de l’acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d’exo.	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur : 99100069 6 Date de prescription: 02/01/2021	PAZ (PU 1400,00) Achat	2340119 Audioprothèse, appareil de classe I, < 20 ans RAC0	02/01/2021	02/01/2021	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹....., pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.